

# Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Kouchibouguac et les lieux historiques nationaux du Canada associés



2016

## Référence recommandée :

Agence Parcs Canada. 2016. Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Kouchibouguac et les lieux historiques nationaux du Canada associés. Série de plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. v + 24 p.

Pour obtenir des exemplaires du plan d'action ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du COSEPAC, les descriptions de résidence, les programmes de rétablissement et d'autres documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](http://sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=24F7211B-1)<sup>1</sup>.

**Photos de la couverture** : Maurice Robichaud, Agence Parcs Canada. Goglu des prés et Hibou des marais : Alain Clavette.

Also available in English under the title:

*Multi-species Action Plan for Kouchibouguac National Park of Canada and associated National Historic Sites of Canada*

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2016. Tous droits réservés.

ISBN : 978-0-660-05596-1

N° de catalogue : CW69-21/18-2016F-PDF

*Le contenu du présent document (sauf les photos) peut être utilisé sans permission, à condition que la source en soit adéquatement mentionnée.*


---

<sup>1</sup> <http://sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=24F7211B-1>

## Énoncé d'approbation

*L'Agence Parcs Canada a dirigé l'élaboration du présent plan d'action fédéral en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Par la présente, la directrice d'unité de gestion concernée approuve le présent document indiquant que les exigences prévues par la Loi sur les espèces en péril liées à l'élaboration du plan d'action ont été satisfaites.*

Approuvé par :

  
Géraldine Arsenault  
Directrice, unité de gestion du Nord du Nouveau-Brunswick,  
Agence Parcs Canada

## Préface

En vertu de l'[Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#)<sup>2</sup>, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'établir une législation et des programmes complémentaires qui assureront une protection efficace des espèces en péril partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), les ministres fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration des plans d'action pour les espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées, pour lesquelles le rétablissement a été jugé comme étant réalisable. Ils sont en outre tenus de rendre compte des progrès réalisés cinq ans après la publication du document final dans le Registre public des espèces en péril.

En vertu de la LEP, un ou plusieurs plans d'action présentent la planification détaillée du rétablissement élaborée dans le but d'appuyer l'orientation stratégique établie dans le programme de rétablissement de chaque espèce. Le plan décrit ce qui doit être réalisé pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition (auparavant appelés buts et objectifs du rétablissement) établis dans les programmes de rétablissement, y compris les mesures à prendre pour aborder les menaces et effectuer le suivi du rétablissement de ces espèces, ainsi que les mesures proposées visant à protéger l'habitat essentiel qui a été désigné pour chaque espèce. Le plan d'action inclut par ailleurs une évaluation des répercussions socio-économiques de la mise en œuvre du plan d'action et des avantages en découlant. Le plan d'action s'inscrit dans une série de documents qui sont liés et qui doivent être pris en considération avec les rapports du COSEPAC, les plans de gestion, les programmes de rétablissement et d'autres plans d'action produits pour ces espèces.

Aux termes de la LEP, c'est au ministre responsable de l'Agence Parcs Canada (la ministre de l'Environnement et du Changement climatique) qu'il revient de protéger les espèces se trouvant dans le parc national du Canada Kouchibouguac (PNK) et dans les lieux historiques nationaux du Canada (LHN) associés et de préparer le présent plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de rétablissement en vertu de l'article 47 de la LEP. Ce plan a été élaboré en collaboration avec Environnement et Changement Climatique Canada, Pêches et Océans Canada, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, la Première Nation d'Elsipogtog, la Première Nation Metapenagiag, la Première Nation d'Eel Ground, la Première Nation L'no Minigog, Nature NB, Les Ami(e)s de la Kouchibouguacis, le Centre de données sur la conservation du Canada atlantique, et Études d'oiseaux Canada, conformément au paragraphe 48(1) de la LEP.

La mise en œuvre du présent plan d'action est assujettie aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires des administrations et des organisations participantes.

---

<sup>2</sup> [www.ec.gc.ca/media\\_archive/press/2001/010919\\_b\\_f.htm](http://www.ec.gc.ca/media_archive/press/2001/010919_b_f.htm)

## **Remerciements**

Nous tenons à remercier nos multiples partenaires pour la conservation des espèces en péril d'avoir fourni des commentaires et des points de vue précieux dont nous avons tenu compte pendant la rédaction du plan. L'Agence Parcs Canada est extrêmement reconnaissante de la contribution apportée par les personnes suivantes : Jos Clair et Blayne Peters (Première Nation d'Elsipogtog), Nelson Cloud (Première Nation Metapenagiag), Candida Paul (Première Nation d'Eel Ground), Cody Clair (Première Nation L'noo Minigog), Lewnanny Richardson (Nature NB), Anita Doucet et Samuel Chiasson (Ami(e)s de la Kouchibouguacis), David Mazerolle et John Klymko (Centre de données sur la conservation du Canada atlantique), Paul Johanson, Julie McKnight, Samara Eaton et Andrew Boyne (Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune), Diane Amirault-Langlais et Fabiola Akaishi (Pêches et Océans Canada), Maureen Toner (ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick) et Mark Elderkin (ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse).

## Sommaire

Le *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Kouchibouguac et les lieux historiques nationaux du Canada associés* vise les terres et les eaux se trouvant dans les limites de quatre endroits: le parc national du Canada Kouchibouguac (PNK) et d'autres terres administrées par Parcs Canada relevant de l'unité de gestion du Nord du Nouveau-Brunswick qui fournissent un habitat adéquat aux espèces ciblées dans le présent plan d'action (le lieu historique national [LHN] du Canada du Fort-Beauséjour – Fort-Cumberland, le LHN de Beaubassin – Fort-Lawrence, le LHN de Grand-Pré). Le plan satisfait aux exigences relatives aux plans d'action établies dans la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) (article 47) en ce qui concerne les espèces pour lesquelles un tel plan est nécessaire et que l'on trouve régulièrement à ces endroits. Les mesures décrites dans le présent plan d'action apporteront aussi des bienfaits à d'autres espèces préoccupantes sur le plan de la conservation qui fréquentent régulièrement le PNK et les LHN associés.

Lorsqu'il a été déterminé que le parc et les lieux historiques peuvent mener des activités de gestion pour contribuer au rétablissement ou à la gestion d'une espèce, des objectifs propres à l'endroit ont été établis dans le présent plan et représentent la contribution du parc ou du lieu historique aux objectifs énoncés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion fédéraux. Les espèces en péril, leur résidence et leur habitat sont protégés par les règlements existants et les régimes de gestion appliqués dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, ainsi que par la LEP. En outre, d'autres mesures qui contribueront à la survie et au rétablissement des espèces présentes à ces endroits sont décrites dans le plan. Ces mesures ont été définies en fonction des menaces et des mesures précisées dans les évaluations de la situation et les documents portant sur le rétablissement des gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que sur la connaissance de la situation et des besoins de chacune des espèces vivant dans le parc et les lieux historiques. Des mesures de surveillance de la population ont par ailleurs été définies pour les espèces pour lesquelles les activités de gestion peuvent contribuer à leur rétablissement. Les mesures prises pour protéger l'habitat essentiel sont également décrites.

Les mesures proposées dans ce plan auront une incidence socio-économique limitée et ne posent aucune restriction à l'utilisation du territoire à l'extérieur du PNK et des lieux historiques associés. Les coûts directs de la mise en œuvre de ce plan d'action seront assumés par Parcs Canada. Les coûts indirects devraient être minimes tandis que les avantages seront d'entraîner des effets positifs sur l'intégrité écologique, une sensibilisation et une appréciation accrues des Canadiens quant à la valeur de la biodiversité, ainsi que des occasions de mobilisation pour les communautés locales et les groupes autochtones.

## Table des matières

Énoncé d'approbation .....	i
Préface.....	ii
Remerciements .....	iii
Sommaire.....	iv
Table des matières.....	v
1. Contexte.....	1
1.1 Portée du plan d'action.....	3
2. Objectifs en matière de population et de répartition propres au parc et aux lieux historiques.....	6
3. Mesures de conservation et de rétablissement.....	7
4. Habitat essentiel.....	9
4.1 Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel .....	9
5. Évaluation des coûts et des avantages socio-économiques .....	9
5.1 Coûts .....	9
5.2 Avantages.....	10
6. Mesure du progrès .....	11
7. Références.....	12
Annexe A : Renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance pour les espèces en péril au PNK et dans les LHN associés .....	14
Annexe B : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises par le PNK et les LHN associés.....	18
Annexe C : Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront favorisées grâce à des partenariats ou lorsque des ressources additionnelles seront disponibles	20
Annexe D : Mesures liées à la diffusion externe, à l'éducation et à l'expérience du visiteur touchant les espèces en péril au PNK .....	22
Annexe E : Effets sur l'environnement et les autres espèces.....	24

## 1. Contexte

Créé en 1969, le parc national du Canada Kouchibouguac (ci-après nommé parc national Kouchibouguac, le parc ou PNK) couvre une superficie terrestre et aquatique de 238 km<sup>2</sup> le long de la côte du détroit de Northumberland. Il a été établi afin de protéger des exemples représentatifs de la région naturelle de la plaine des Maritimes et de la région marine Atlantique – Golfe du Saint-Laurent. Le parc national Kouchibouguac est situé dans les basses terres du Nouveau-Brunswick, dans la région physiographique de la plaine des Maritimes. Doucement incliné vers la côte, le terrain est généralement plat, avec quelques petits monticules séparant les bassins fluviaux et d'étroites rives de rivières aux pentes abruptes par endroits. L'élévation maximale est de 30 m au-dessus du niveau de la mer, près de la limite sud-ouest. L'élévation minimale est de -6 m dans les canaux de l'estuaire. Les forêts du parc national Kouchibouguac comprennent des vestiges de la forêt acadienne et couvrent 54 % de la superficie du parc (les forêts de conifères y sont prédominantes, représentant environ 70 % des secteurs boisés, tandis que les forêts de feuillus représentent environ 23 % et les forêts mixtes 7 %). Ailleurs dans le parc, on trouve des tourbières (21 % de la superficie du parc), des marais salés (3 %), des cordons d'îles-barrières (2 %), des systèmes estuariens (18 %), ainsi que des habitats d'eau douce (1 %). Le parc compte la deuxième colonie de Sternes pierregarins en importance en Amérique du Nord. En 2009, le parc a été désigné réserve de ciel étoilé par la Société royale d'astronomie du Canada.

La préservation et le rétablissement de l'intégrité écologique constituent la première priorité des parcs nationaux (paragraphe 8(2) de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*). Les espèces en péril, leur résidence et leur habitat sont ainsi protégés par les règlements existants et les régimes de gestion des parcs nationaux. En outre, les interdictions prévues à la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) protégeant les individus et les résidences d'une espèce s'appliquent automatiquement dès que cette espèce est inscrite dans la *Loi*, et tout habitat essentiel désigné dans un parc national ou dans un lieu historique national doit faire l'objet d'une protection légale dans les 180 jours suivant sa désignation.

Les mesures pour le rétablissement d'espèces en péril seront intégrées au cadre des programmes permanents d'intégrité écologique de Parcs Canada. Les parcs nationaux appliquent des programmes de surveillance et de restauration de l'intégrité écologique complets et rigoureux sur le plan scientifique qui sont organisés en fonction des principaux écosystèmes présents dans le parc. Par conséquent, les mesures de rétablissement décrites dans le présent plan sont organisées dans le même esprit. Les programmes d'intégrité écologique de Parcs Canada contribuent au rétablissement des espèces en péril en dressant l'inventaire des espèces et en recueillant des données de surveillance, ainsi qu'en assurant la mise en œuvre de projets de restauration des habitats et d'autres mesures de conservation. Les mesures propres aux espèces décrites dans ces pages contribueront à maintenir et à améliorer l'intégrité écologique du parc national Kouchibouguac et des lieux historiques nationaux associés en



améliorant l'état de conservation des espèces indigènes et de leur habitat et en préservant la biodiversité.

La directrice de l'unité de gestion du Nord du Nouveau-Brunswick doit s'occuper non seulement du PNK, mais aussi des lieux historiques nationaux de la région (figure 1). Le lieu historique national du Canada du Fort-Beauséjour – Fort-Cumberland, une fortification militaire en forme d'étoile datant de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du début du XIX<sup>e</sup> siècle, est situé sur l'étroite bande de terre qui relie la Nouvelle-Écosse au Nouveau-Brunswick, à l'extrémité sud-ouest de la chaîne Cumberland, près d'Aulac, au Nouveau-Brunswick. La désignation comprend le site de la fortification, ainsi que la butte à Roger (poste d'observation français situé juste à l'est de la forteresse), l'île de la Vallière (Tonge's Island), Chipoudy Point, le site d'une redoute française au point de passage de la rivière à la pointe de Bute (pont à Buot), et la ferme Inverma (au nord dans la chaîne Cumberland). Il s'agit d'une propriété de 24 hectares.

Le lieu historique national du Canada de Beaubassin est situé en Nouvelle-Écosse, sur la crête sud-ouest du mont Fort-Lawrence, appelé autrefois mont Beaubassin. Le lieu, principalement composé de prairies de fauche, de pâturages et de marais, est séparé en deux par la voie principale de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), et comprend aussi le lieu historique national du Canada du Fort-Lawrence. Il s'agit d'une propriété de 43,36 hectares. Le LHN du Fort-Beauséjour – Fort-Cumberland et le LHN de Beaubassin se trouvent sur l'isthme de Chignectou.

Le lieu historique national du Canada de Grand-Pré est situé dans l'ancien village acadien de Grand-Pré, près du fond de la baie de Fundy, au nord de Wolfville, en Nouvelle-Écosse. Le lieu comprend un parc commémoratif créé pour rappeler la déportation des Acadiens qui s'y étaient établis de 1682 à 1755. La désignation comprend des bâtiments commémoratifs, des vestiges archéologiques, des éléments paysagers ainsi qu'une collection d'objets témoignant de la présence des Acadiens sur place. Il s'agit d'une propriété de 24 hectares.

Les autres lieux historiques du Canada relevant de l'unité de gestion du Nord du Nouveau-Brunswick ne sont pas visés par le présent plan d'action puisque l'on n'y trouve aucune espèce en péril.

En plus des évaluations de la situation, un certain nombre de programmes et de plans de rétablissement, de plans de gestion et de plans d'action ont été préparés par les gouvernements fédéral et provinciaux pour les espèces visées par le présent plan d'action. Ces documents fournissent une direction pour le rétablissement de chaque espèce, notamment des orientations stratégiques et des objectifs de rétablissement, et décrivent l'habitat essentiel ainsi que les menaces qui les guettent. Le plan d'action a été élaboré et sera mis en application conformément à ces documents de rétablissement et devrait être considéré comme une partie intégrante de cet ensemble de programmes et de plans interreliés.

## **1.1 Portée du plan d'action**

La portée géographique du présent plan d'action comprend toutes les terres et les eaux fédérales administrées par le parc national Kouchibouguac. La portée comprend aussi les terres et les eaux situées dans les limites de trois lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada et relevant de l'unité de gestion du Nord du Nouveau-Brunswick qui fournissent un habitat aux espèces ciblées dans le plan d'action (le LHN du Fort-Beauséjour – Fort-Cumberland, le LHN de Beaubassin – Fort-Lawrence, le LHN de Grand-Pré) (figure 1). Ce plan d'action multi-espèces a été rédigé exclusivement pour le PNK et les LHN associés parce que l'Agence Parcs Canada (APC) est légalement responsable des espèces en péril sur les terres et dans les eaux qu'elle administre. L'Agence a en outre le pouvoir de prendre directement des mesures de conservation et doit tenir compte de menaces, de lois et de priorités de gestion qui diffèrent de celles qui touchent les zones à l'extérieur du parc et des LHN.



Figure 1. Portée géographique du *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Kouchibouguac et les lieux historiques nationaux du Canada associés*. Le parc est situé au Nouveau-Brunswick et comprend des terres et des eaux totalisant 238 km<sup>2</sup>. Un des lieux historiques nationaux est situé au Nouveau-Brunswick et les deux autres sont situés en Nouvelle-Écosse.

Ce plan d'action vise les espèces inscrites à la LEP qui se trouvent régulièrement dans le PNK et dans les LHN associés et pour lesquelles un plan d'action est requis en vertu de la LEP (article 47), ainsi que d'autres espèces avec des préoccupations de conservation (tableaux 1 et 2). Cette approche satisfait aux exigences législatives de la LEP et donne à Parcs Canada un plan exhaustif pour la conservation et le rétablissement des espèces à ces endroits. Le plan sera modifié au besoin afin de satisfaire aux exigences de la LEP en matière d'élaboration de plan d'action.

Tableau 1. Espèces incluses dans le plan d'action propre au parc national Kouchibouguac

Espèce	Nom scientifique	Statut selon le COSEPAC	Statut selon la LEP
Bécasseau maubèche – sous-espèce <i>rufa</i>	<i>Calidris canutus rufa</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Chauve-souris nordique	<i>Myotis septentrionalis</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Petite chauve-souris brune	<i>Myotis lucifugus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Pluvier siffleur – sous-espèce <i>melodus</i>	<i>Charadrius melodus melodus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Aster du golfe Saint-Laurent	<i>Symphotrichum laurantianum</i>	Menacée	Menacée
Engoulevent bois-pourri	<i>Antrostomus vociferus</i>	Menacée	Menacée
Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	Menacée	Menacée
Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	Menacée	Menacée
Moucherolle à côtés olive	<i>Contopus cooperi</i>	Menacée	Menacée
Paruline du Canada	<i>Cardellina canadensis</i>	Menacée	Menacée
Tortue des bois	<i>Glyptemys insculpta</i>	Menacée	Menacée
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Léchéa maritime	<i>Lechea maritima</i>	Préoccupante	Préoccupante
Monarque	<i>Danaus plexippus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>	Préoccupante	Préoccupante
Anguille d'Amérique	<i>Anguilla rostrata</i>	Menacée	Non inscrite
Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Menacée	Non inscrite
Grive des bois	<i>Hylocichla mustelina</i>	Menacée	Non inscrite
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Menacée	Non inscrite
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Menacée	Non inscrite
Sturnelle des prés	<i>Sturnella magna</i>	Menacée	Non inscrite
Bar rayé – population du sud du golfe du Saint-Laurent	<i>Morone saxatilis</i>	Préoccupante	Non inscrite
Pioui de l'Est	<i>Contopus virens</i>	Préoccupante	Non inscrite
Saumon atlantique – population de la Gaspésie-sud du golfe Saint-Laurent	<i>Salmo salar</i>	Préoccupante	Non inscrite

Espèce	Nom scientifique	Statut selon le COSEPAC	Statut selon la LEP
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Non en péril	Non inscrite
Lynx du Canada	<i>Lynx canadensis</i>	Non en péril	Non inscrite
Listère australe	<i>Listera australis</i>	Non évaluée	Non inscrite

Tableau 2. Espèces en péril incluses dans le plan d'action propre aux LHN associés

Espèce	Nom scientifique	Statut selon le COSEPAC	Statut selon la LEP
Petite chauve-souris brune	<i>Myotis lucifugus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Chauve-souris nordique	<i>Myotis septentrionalis</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Menacée	Non inscrite
Sturnelle des prés	<i>Sturnella magna</i>	Menacée	Non inscrite
Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Menacée	Non inscrite

## 2. Objectifs en matière de population et de répartition propres au parc et aux lieux historiques

On a évalué la possibilité pour Parcs Canada de prendre des mesures de gestion dans le parc national et les lieux historiques nationaux qui contribueront au rétablissement de chacune des espèces. On a défini des objectifs propres à ces endroits en matière de population et de répartition (annexe A) afin de préciser de quelle façon le parc ou le lieu historique peut contribuer à la réalisation des objectifs nationaux présentés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion fédéraux. Comme elles sont directement liées aux objectifs en matière de population et de répartition propres au parc et aux lieux historiques, les activités de surveillance sont répertoriées à l'annexe A plutôt que dans le tableau des mesures de rétablissement (annexes B, C et D). Dans les cas où il est peu probable que le parc ou le lieu historique contribue au rétablissement d'une espèce, les objectifs et les mesures de rétablissement propres à chacun pourraient se limiter à l'application des mesures de protection établies par la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* ou le Décret sur les lieux historiques nationaux du Canada et par la LEP, à la surveillance de la population de l'espèce ainsi qu'à la préservation et à la restauration de son habitat par l'intermédiaire du régime de gestion du parc. Pour bon nombre d'espèces, les objectifs en matière de population et de répartition du PNK ou des LHN associés ne sont pas significatifs à l'échelle de ce plan d'action pour diverses raisons, notamment : 1) les menaces ne peuvent être contrôlées ou sont inexistantes dans le parc ou les LHN (p. ex. la propagation généralisée d'une maladie, la perte d'un habitat d'hivernage); 2) l'espèce est seulement de passage; 3) la population présente dans le parc ou le lieu historique représente une infime partie de la répartition de l'espèce au Canada, ou est inconnue ou non confirmée.

### 3. Mesures de conservation et de rétablissement

Les terres et les eaux du parc national Kouchibouguac sont des exemples représentatifs de l'écorégion des basses terres des Maritimes au Nouveau-Brunswick; elles sont riches et diversifiées sur le plan biologique. La protection qu'apporte le PNK donne l'occasion d'assurer une gestion active en vue du rétablissement des espèces en péril, d'étudier sur les techniques de rétablissement, de combler les lacunes en matière de connaissances, et de mettre en contraste les paramètres écologiques et historiques du parc avec les terres à l'extérieur de celui-ci qui font partie d'un paysage aménagé où sont réalisés des travaux de développement et des activités industrielles.

Les responsables du PNK ont travaillé avec des partenaires et des bénévoles pour améliorer la santé écologique du parc et augmenter les occasions de contribuer au rétablissement de bon nombre de ces espèces. Compte tenu du grand nombre de visiteurs, on a la possibilité de mobiliser les Canadiens, d'établir des liens avec eux et de les inciter à participer aux efforts de rétablissement des espèces ainsi que de tirer parti de la science citoyenne, du bénévolat et des partenariats. L'intérêt du milieu universitaire à l'égard du parc signifie qu'il y a une source constante de recherches et d'études à l'appui d'une gestion améliorée et des efforts de rétablissement. Les installations destinées aux visiteurs ont été conçues de façon à offrir des expériences enrichissantes et à protéger les habitats et les espèces du parc.

Dans le cadre du processus de planification des mesures de rétablissement, on a identifié celles nécessaires à l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition propres au parc et aux lieux historiques, ainsi que celles requises pour protéger les espèces et accroître nos connaissances à leur sujet. Afin de déterminer quelles mesures seront prises par les responsables du parc (annexes B et D) et lesquelles seront mises en œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront accessibles (annexe C), il a fallu établir les priorités. Par conséquent, on a principalement tenu compte de l'efficacité écologique des mesures mais nous avons aussi considéré les possibilités d'augmenter la valeur de l'expérience du visiteur du parc, les possibilités de faire connaître le parc par l'entremise de relations externes ainsi que les opportunités et contraintes budgétaires. Dans la mesure du possible, Parcs Canada adopte une approche écosystémique, et priorise les mesures qui profitent à plusieurs espèces à la fois afin de protéger et de rétablir efficacement les espèces en péril.

Trois thèmes se dégagent de ces mesures : recourir à la gestion active, combler les lacunes en matière de connaissances et collaborer.

#### **Recourir à la gestion active**

La gestion active à l'appui de la conservation et du rétablissement des espèces en péril au PNK comprendra des mesures visant à minimiser le dérangement des Pluviers siffleurs nicheurs et à conserver l'habitat de l'aster du golfe Saint-Laurent et du léchéa maritime. On examinera également s'il est possible de réintroduire l'aster du golfe Saint-Laurent. Par ailleurs, les responsables du parc fourniront des graines de léchéa

maritime à une banque nationale de semences et verront à l'amélioration de la productivité du saumon atlantique par la mise en valeur des stocks dans les rivières du PNK. On élaborera et appliquera des pratiques exemplaires en matière de gestion pour les chauves-souris, l'Hirondelle rustique, le Goglu des prés, la Sturnelle des prés et le Hibou des marais. En outre, les responsables du PNK fourniront une expertise et un appui logistique aux partenaires des Premières Nations pour soutenir la mise en œuvre, à l'extérieur du PNK, de mesures de rétablissement pour le Pluvier siffleur, la tortue des bois et le saumon atlantique.

### **Comblent les lacunes en matière de connaissances**

Il faut effectuer des recherches et des activités de surveillance pour combler les lacunes dans la base de connaissances nécessaire à la conception de programmes pour certaines espèces en péril. Pour nombre de ces mesures, il faudra établir des partenariats ou obtenir des fonds supplémentaires; ce sera l'occasion de collaborer avec les Premières Nations, le milieu universitaire et les responsables des programmes de sciences citoyennes. On prévoit réaliser des études pour obtenir des renseignements sur la population et l'habitat des espèces en péril et les menaces qui pèsent sur elles (p. ex. chauves-souris, Hirondelle de rivage, aster du golfe Saint-Laurent et tortue des bois). De plus, les responsables du PNK examineront, avec le milieu universitaire et des partenaires intéressés, la possibilité de recourir à la reproduction artificielle pour l'aster du golfe Saint-Laurent puis de l'introduire dans un habitat convenable dans le parc.

### **Collaborer**

L'expérience du visiteur et les possibilités de diffusion externe sont essentielles à la réussite de ce plan d'action multi-espèces. Le personnel du PNK élaborera des stratégies de communication pour les médias traditionnels et sociaux afin de sensibiliser le public aux espèces en péril et organisera des activités de diffusion externe en milieu urbain à l'intention des jeunes familles et des jeunes. On élaborera une trousse éducative sur le saumon atlantique semblable aux troupes qui existent déjà sur le Pluvier siffleur et l'anguille d'Amérique; ces troupes seront traduites en mi'kmaq. Les écoles du Nouveau-Brunswick, les Premières Nations et les organisations non gouvernementales pourront les emprunter (système de prêt). Le personnel du PNK présentera des exposés publics spécifiquement afin de renseigner les résidents locaux sur la protection de la tortue des bois et de solliciter leur participation. Il fera également la promotion de l'intendance pour la protection de l'Hirondelle rustique. On élaborera un programme de bénévolat exhaustif axé sur les espèces en péril et d'autres projets de conservation. On créera une expérience à l'intention des visiteurs appelée « biologiste d'un jour » pour les inciter à jouer un rôle dans la protection du parc et les sensibiliser aux espèces en péril.

## 4. Habitat essentiel

Le paragraphe 2(1) de la *Loi sur les espèces en péril* définit ainsi l'habitat essentiel : « l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite, qui est désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action élaboré à l'égard de l'espèce. ». Au moment de rédiger le présent document, il n'était pas possible de désigner un nouvel habitat essentiel ou un habitat essentiel supplémentaire pour aucune espèce présente au PNK et dans les LHN associés. Dans les cas où la désignation de l'habitat essentiel n'est pas terminée, celui-ci sera désigné dans un plan d'action à venir ou révisé ou dans un programme de rétablissement mis à jour; pour obtenir des précisions, consultez le calendrier des études dans les programmes de rétablissement concernés.

### 4.1 Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel

Les habitats essentiels désignés dans d'autres documents de rétablissement dans le parc national du Canada Kouchibouguac sont protégés légalement contre la destruction, conformément à l'article 58 de la LEP.

## 5. Évaluation des coûts et des avantages socio-économiques

En vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, le ministre fédéral responsable est tenu d'effectuer une « évaluation des répercussions socio-économiques de la mise en œuvre du plan d'action et des avantages en découlant ».

### 5.1 Coûts

Le coût total de mise en œuvre du plan d'action sera assumé par Parcs Canada à même les fonds affectés aux salaires et aux biens et services. Cela comprend les coûts salariaux supplémentaires, le matériel, l'équipement et les marchés de services professionnels pour les mesures décrites aux annexes B, C et D. La mise en œuvre du plan d'action ne devrait entraîner aucune répercussion socio-économique importante sur les partenaires, les intervenants ou les groupes autochtones. On tentera d'obtenir des ressources supplémentaires ou d'établir d'autres partenariats pour les mesures décrites à l'annexe C.

Bon nombre des mesures proposées seront intégrées aux activités de gestion opérationnelle du parc national et des lieux historiques nationaux et il y aura peu de nouveaux coûts. Ces coûts que devra assumer le gouvernement seront couverts par la priorisation des fonds et des crédits salariaux existants au PNK et aux LHN associés, et il n'en résultera donc aucun coût additionnel pour la société.



Le plan d'action s'applique uniquement aux terres et aux eaux se trouvant dans le PNK et dans les LHN associés administrés par Parcs Canada et relevant de l'unité de gestion du Nord du Nouveau-Brunswick qui fournissent un habitat adéquat aux espèces ciblées dans le présent plan d'action (le LHN du Fort-Beauséjour – Fort-Cumberland, le LHN de Beaubassin – Fort-Lawrence, le LHN de Grand-Pré), et n'impose aucune restriction quant à l'utilisation des terres à l'extérieur du parc et des LHN. Par conséquent, il n'entraîne aucune répercussion socio-économique sur le public. Toutefois, les activités des visiteurs sur les terres et les eaux du parc peuvent faire l'objet de restrictions mineures afin d'assurer la protection et le rétablissement des espèces en péril.

## 5.2 Avantages

Les mesures décrites dans le présent plan d'action pour le PNK et les LHN associés contribueront à l'atteinte des objectifs des programmes de rétablissement des espèces menacées et en voie de disparition, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de gestion relatifs aux espèces préoccupantes. Ces mesures devraient avoir un impact positif sur l'intégrité écologique et, pour les visiteurs et la population en général, à accroître les occasions d'apprécier le parc et les LHN et la présence de ces espèces. Ce plan d'action renferme des mesures qui pourraient apporter des avantages pour les Canadiens, notamment des effets positifs sur la biodiversité et sur la valeur que les personnes accordent à la préservation de la biodiversité.

Les mesures proposées visent l'adoption d'une approche équilibrée de réduction ou d'élimination des menaces qui pèsent sur les populations des espèces en péril et leurs habitats, et comprennent la protection des individus et de leur habitat (p. ex. les restrictions des activités humaines dans les secteurs occupés par ces espèces combinées aux activités courantes de recherche et de surveillance), le rétablissement éventuel de ces espèces et l'amélioration de la sensibilisation du public et des mesures d'intendance (p. ex. la signalisation, les programmes destinés aux visiteurs et la diffusion de faits saillants dans les médias).

Les avantages économiques possibles du rétablissement des espèces en péril au PNK et dans les LHN associés sont difficiles à quantifier, car bon nombre des valeurs découlant des espèces sauvages sont des produits non marchands qu'il est difficile d'évaluer en termes financiers. Les espèces sauvages, sous toutes leurs formes, ont leur valeur intrinsèque et sont appréciées des Canadiens pour des raisons esthétiques, culturelles, spirituelles, récréatives, éducatives, historiques, économiques, médicinales, écologiques et scientifiques. La conservation des espèces sauvages en péril est un élément important de l'engagement du gouvernement du Canada à conserver la diversité biologique, et elle est importante pour la richesse économique et naturelle du Canada d'aujourd'hui et de demain.

La mise en œuvre de ce plan d'action devrait offrir des avantages aux visiteurs du parc, aux résidents locaux et aux groupes autochtones. Certaines activités présentées dans le plan pourraient donner l'occasion aux résidents de participer au rétablissement des

espèces en péril ou favoriser la coopération et les partenariats communautaires en vue du rétablissement des espèces en péril. Les avantages devraient être répartis de façon relativement égale entre les membres des collectivités locales et des possibilités de participation seront offertes aux résidents. Celles-ci comprennent notamment des occasions de se renseigner sur les espèces en péril importantes sur le plan culturel et de participer à leur rétablissement, des occasions pour les visiteurs et les résidents de s'investir dans des dossiers liés à la conservation, et des occasions de faire connaître aux résidents et aux visiteurs du PNK et des LHN associés les valeurs et la culture autochtones.

## **6. Mesure du progrès**

L'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures présentées servira de fondement au rapport sur l'application de ce plan d'action (conformément à l'article 55 de la LEP). L'évaluation des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs propres au parc national et aux LHN en matière de population et de répartition servira de fondement au rapport sur les répercussions écologiques du plan d'action.

## 7. Références

Ministère des Ressources naturelles. 2007. Stratégie de rétablissement de l'aster du golfe Saint-Laurent (*Symphotrichum laurentianum*) au Nouveau-Brunswick, ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, Fredericton (Nouveau-Brunswick), 32 p.

Environnement Canada. 2012. Programme de rétablissement de l'aster du golfe Saint-Laurent (*Symphotrichum laurentianum*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, v + 18 p. + annexes.

Environnement Canada. 2012. Programme de rétablissement du Pluvier siffleur (*Charadrius melodus melodus*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, v + 32 p.

Environnement Canada. 2013. Plan de gestion du léchéa maritime (*Lechea maritima*) au Canada, Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, iii + 23 p.

Environnement Canada. 2014. Plan de gestion du monarque (*Danaus plexippus*) au Canada [proposition], Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, iv + 43 p.

Environnement Canada. 2015. Programme de rétablissement de l'Engoulevent bois-pourri (*Antrostomus vociferus*) au Canada [proposition], Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, vii + 61 p.

Environnement Canada. 2016a. Programme de rétablissement de la Paruline du Canada (*Cardellina canadensis*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, vii + 62 p.

Environnement Canada. 2016b. Programme de rétablissement de l'Engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, viii + 54 p.

Environnement Canada. 2016c. Programme de rétablissement du Moucherolle à côtés olive (*Contopus cooperi*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, vii + 57 p.

Environnement Canada. 2016d. Programme de rétablissement de la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) au Canada [proposition], Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, vii + 55 p.

Parcs Canada. 2010. Plan directeur du Parc national du Canada Kouchibouguac, Parcs Canada, Parc national Kouchibouguac, Nouveau-Brunswick, x + 112 p.

## Annexe A : Renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance pour les espèces en péril au PNK et dans les LHN associés

Espèce	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendance de la population au PNK <sup>1</sup>	Surveillance des populations <sup>2</sup>	Renseignements généraux et approche générale du parc
Pluvier siffleur – <i>melodus</i>	(1) Maintien d'au moins 255 couples au Canada atlantique, augmentation à 310 couples au fil du temps.  (2) Succès d'envol d'au moins 1,65 jeune par couple.	Maintenir la productivité à 1,65 jeune par couple par année (calculée sur une moyenne de 5 ans)	Faible déclin	Surveiller annuellement la population nicheuse. Trouver et surveiller chaque nid de Pluvier siffleur dans le parc afin de déterminer la productivité de l'espèce. Participer au recensement international du Pluvier siffleur aux cinq ans.	Chaque printemps, on recense tous les habitats de reproduction adéquats et lorsque l'on observe un couple nicheur, on ferme cette section de la plage au public jusqu'à ce que les oisillons aient 28 jours. On utilise des panneaux d'interprétation et des affiches pour s'assurer du respect des règlements liés aux plages et pour diriger les visiteurs vers les plages ouvertes (lorsqu'une plage est fermée). On fournit de l'expertise et de l'aide logistique aux Premières Nations, aux ONG et à d'autres partenaires afin de soutenir les activités de rétablissement réalisées à l'extérieur du parc. Moyenne de couples nicheurs : 14,3 (1986-1995), 11,5 (1996-2005) et 10,9 (2006-2015).
Aster du golfe Saint-Laurent	Maintenir et, si possible, accroître le nombre d'individus et la zone d'occupation dans chacune des 16 occurrences désignées comme cibles prioritaires (4 au Nouveau-Brunswick).	Espèce possiblement disparue du parc. Possibilité de réintroduire/rétablir l'espèce dans le parc.	En déclin ou possiblement disparue du parc	Faire un inventaire annuel sur le terrain des lieux où l'espèce était présente en 2004 (dernière année où l'on a aperçu l'espèce dans le PNK) et des habitats adéquats possibles.	Même si l'habitat à certains des endroits où elle a déjà été présente ne convient peut-être plus, on recensera son habitat essentiel et des habitats potentiels dans les limites du parc pour déceler la présence de la plante. Il y a une possibilité de réintroduire/rétablir l'espèce dans le parc.

Espèce	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendance de la population au PNK <sup>1</sup>	Surveillance des populations <sup>2</sup>	Renseignements généraux et approche générale du parc
Léchéa maritime	<p>D'après le plan de gestion :</p> <p>1) Maintien des populations existantes.</p> <p>2) Préservation des graines dans une installation ex-situ de conservation des semences à long terme.</p>	Maintenir la zone d'occupation actuelle du léchéa maritime (les effets des tempêtes violentes ne peuvent être atténués).	Stable, mais fragile	Effectuer un recensement aux 5 ans pour vérifier l'abondance et l'habitat, notamment l'étendue de la zone occupée.	<p>Il s'agit d'une priorité de conservation pour le PNK puisqu'une grande proportion (60 %) de la population mondiale se trouve à l'intérieur du parc.</p> <p>Cette plante est protégée sous <i>la Loi sur les parcs nationaux</i>.</p>
Tortue des bois	<p>Long terme : assurer la viabilité des populations locales dans les bassins hydrographiques où l'on trouve actuellement des tortues des bois.</p> <p>Moyen terme : accroître l'abondance de l'espèce dans les cours d'eau où celle-ci est en baisse; maintenir et, dans la mesure du possible, accroître la superficie d'habitat; réduire ou atténuer les menaces qui pourraient entraîner une baisse des effectifs.</p> <p>Déterminer les valeurs ou tendances de référence d'abondance dans les cours d'eau occupés par l'espèce mais où l'abondance ou les tendances sont inconnues.</p>	Contribuer au rétablissement par la protection des sites de nidification et d'hibernation.	Inconnue	Surveiller les sites de nidification et les individus.	<p>L'habitat et l'espèce font l'objet d'une protection complète dans les limites du parc national.</p> <p>Mener un projet pilote relativement à des nouvelles méthodes de recensement (chiens flieurs à des fins de conservation ou ADNe) afin de localiser les tortues des bois et les sites de nidification pour améliorer les connaissances sur les populations locales.</p> <p>Fournir de l'expertise à la Nation des Mi'kmaq de Metepenagiag pour soutenir les activités de rétablissement réalisées à l'extérieur du parc.</p> <p>Minimiser la mortalité routière.</p>

Espèce	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendance de la population au PNK <sup>1</sup>	Surveillance des populations <sup>2</sup>	Renseignements généraux et approche générale du parc
Saumon atlantique – population de la Gaspésie-sud du golfe Saint-Laurent	S.O.	Accroître la productivité au-delà du niveau actuel.	En déclin	Évaluer la migration, la santé et le taux de croissance des adultes dans l'estuaire du PNK, la rivière Richibucto, la rivière Kouchibouguac et la rivière Kouchibouguacis. Évaluer la productivité des juvéniles par 100 m <sup>2</sup> d'habitat.	Poursuivre les efforts de surveillance et l'évaluation de la productivité dans le parc. Le personnel du PNK aidera les Premières Nations et les organisations non gouvernementales (Les Ami(e)s de la Kouchibouguacis) partenaires pour le rétablissement de l'espèce à l'extérieur du parc. Évaluer la possibilité de mettre en valeur les stocks des rivières Black et Fontaine dans le parc national Kouchibouguac.
Goglu des prés, Sturnelle des prés, Hibou des marais	S.O.	Maintenir un habitat adéquat dans les lieux historiques nationaux	Inconnue	Consigner les observations fortuites.	Développer et mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière de gestion de la végétation.
Hirondelle rustique	S.O.	Maintenir l'espèce dans le parc	En déclin depuis 1969.	Surveiller la présence d'hirondelles rustiques aux deux quais (et à d'autres infrastructures), dans la mesure du possible.	L'enlèvement de granges et d'autres infrastructures a réduit le nombre de sites de nidification; les champs en friche se sont transformés en forêts au cours des 40 dernières années. L'espèce dépend des structures anthropiques pour la nidification. On fera tous les efforts nécessaires pour conserver les structures de nidification au profit de l'hirondelle rustique. On surveille l'abri à hirondelles rustiques construit au Fort Lawrence.

Espèce	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendance de la population au PNK <sup>1</sup>	Surveillance des populations <sup>2</sup>	Renseignements généraux et approche générale du parc
Bécasseau maubèche (sous-espèce <i>rufa</i> ), petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique, Moucherolle à côtés olive, Martinet ramoneur, Paruline du Canada, Engoulevent bois-pourri, Hirondelle de rivage, tortue serpentine, Engoulevent d'Amérique, Quiscale rouilleux, bar rayé (population du sud du golfe du Saint-Laurent), monarque, anguille d'Amérique, Grive des bois, listère australe, Pioui de l'Est, Pygargue à tête blanche, lynx du Canada	Aucun objectif fixé; aucune menace connue au PNK ou aucune mesure de gestion ne peut contribuer à la conservation de ces espèces dans le parc. Le PNK revêt une importance limitée pour le rétablissement de l'espèce à l'échelle nationale.	Inconnue	Consigner les observations fortuites et les transmettre aux partenaires. Pour les oiseaux forestiers, mettre en place un programme de surveillance en prévision d'une harmonisation avec les protocoles nationaux et faire suivre les données au fur et à mesure dans une banque de données nationale.	Continuer à participer à l'élaboration des programmes de rétablissement et des plans de gestion et à la désignation des habitats essentiels. Le parc et les LHN associés continueront à protéger les individus et les habitats adéquats et à aider les partenaires, lorsque c'est possible, à protéger et à rétablir ces espèces. Par ailleurs, le personnel du PNK et des LHN associés collaborera avec les partenaires pour effectuer des recensements de façon opportuniste pour les espèces sous-recensées dans le parc ou les LHN associés et adaptera les approches de gestion en conséquence lorsque l'on trouvera de nouvelles populations.

<sup>1</sup>La tendance des populations a été évaluée en fonction des données de 2009 à 2014.

<sup>2</sup>Lorsque des objectifs en matière de population et de répartition ont été fixés pour le PNK, la surveillance vise à mesurer directement l'atteinte de ces objectifs.



## Annexe B : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises par le PNK et les LHN associés

Espèce	N° de la mesure	Description de la mesure	Résultat souhaité	Menace ou mesure de rétablissement visée <sup>1</sup>	Échéance
Pluvier siffleur - melodus	1	<u>Réduire les perturbations anthropiques causées aux Pluviers siffleurs nicheurs</u> : panneaux d'interprétation et affiches pour inciter à respecter les mesures d'atténuation (p. ex. tenir les chiens en laisse), fermer des secteurs à proximité des nids et diriger les visiteurs vers d'autres plages ouvertes, au besoin.	Productivité annuelle moyenne d'au moins 1,65 jeune par couple (calculée sur une moyenne de 5 ans).	Réduction des perturbations anthropiques des couples nicheurs (Environnement Canada, 2012)	En cours
Pluvier siffleur - melodus	2	<u>Gestion des prédateurs</u> : contrôler la population de renard roux ( <i>Vulpes vulpes</i> ) sur la dune Kouchibouguac Sud à l'aide de techniques de contrôle sans cruauté de la faune.	Rétablissement des effectifs du Pluvier siffleur à leur niveau d'abondance historique à la dune Kouchibouguac Sud (2 couples nicheurs).	Réduction de la prédation envers les adultes, les œufs et les jeunes (menace de niveau de préoccupation élevé; Environnement Canada, 2012)	En cours
Aster du golfe Saint-Laurent	3	<u>Réduire les perturbations dans les secteurs où il pourrait y avoir des asters du golfe Saint-Laurent et dans son habitat essentiel</u> : Réduire au minimum la circulation humaine sur la végétation des dunes et des marais salés. <u>Étudier la possibilité de réintroduire l'espèce</u> en fonction de résultats favorables obtenus au parc national de l'Île-du-Prince-Édouard.	Régénération naturelle de l'espèce.	Réduction des perturbations et des dommages causés par les activités récréatives (menace de niveau de préoccupation moyen; Environnement Canada, 2012)	En cours
Léchéa maritime	4	<u>Réduire les perturbations dans les secteurs où se trouve le léchéa maritime</u> : Réduire au minimum la circulation humaine sur la végétation des dunes.	Conservation des habitats intacts de l'espèce. Maintien des effectifs au niveau actuel.	Réduction du piétinement de la végétation (mesure de conservation 3.3; Environnement Canada, 2013)	En cours
Tortue des bois	5	<u>Améliorer la connectivité de l'habitat de la tortue des bois et réduire la mortalité routière sur la route 117.</u>	Installation de deux traverses de tortues des bois sur la route 117, dans l'habitat essentiel de la tortue des bois.	Réseaux routiers – fragmentation de l'habitat et mortalité routière (menace de niveau de préoccupation élevé - Environnement Canada, 2016)	2016

Espèce	N° de la mesure	Description de la mesure	Résultat souhaité	Menace ou mesure de rétablissement visée <sup>3</sup>	Échéance
Petite chauve-souris brune et chauve-souris nordique	6	<u>Inventaire des chauves-souris</u> : évaluer la distribution et l'abondance relative des chauves-souris dans le PNK à l'aide d'appareils d'enregistrement ultrasonique.	Compréhension de la répartition et de l'abondance relative des espèces de chauves-souris dans le PNK et mise en œuvre d'un protocole de surveillance à long terme.	Clarification du statut des populations dans le PNK	2016
Petite chauve-souris brune et chauve-souris nordique	7	<u>Pratiques exemplaires de gestion de la chauve-souris</u> : appliquer les pratiques exemplaires en matière de gestion aux fins de l'entretien des infrastructures utilisées comme dortoirs par les chauves-souris.	Application des pratiques exemplaires en matière de gestion des chauves-souris.	Protection des individus et des résidences	2016
Hirondelle rustique	8	<u>Pratiques exemplaires de gestion de l'Hirondelle rustique</u> : élaborer et appliquer des pratiques exemplaires en matière de gestion aux fins de l'entretien des infrastructures utilisées par les oiseaux nicheurs.	Maintien des activités de surveillance de la colonie présente au quai de Cap-de-Saint-Louis.	Maintien de l'habitat actuel (aucune perte d'habitat)	En cours
Hirondelle de rivage	9	<u>Faire l'inventaire</u> de l'habitat connu et potentiel. Par la suite, assurer une surveillance annuelle.	Surveillance annuelle des colonies connues et identification de nouveaux sites en lien avec les changements à la zone côtière.	Surveillance de la perte ou de la création d'habitat de reproduction en lien avec les changements à la zone côtière	En cours
Goglu des prés, Sturnelle des prés et Hibou des marais	10	<u>Pratiques exemplaires en matière de gestion de la végétation</u> : élaborer et appliquer des pratiques exemplaires en matière de gestion pour protéger les oiseaux de prairies nicheurs dans les lieux historiques nationaux.	Présence d'une population protégée et productive d'oiseaux de prairies nicheurs (Goglu des prés) dans les lieux historiques nationaux relevant de l'unité de gestion du Nord du Nouveau-Brunswick.	Décès accidentels causés par les activités agricoles.	2016-2018

<sup>1</sup>Menaces ou mesures de rétablissement décrites dans les versions les plus récentes des documents indiqués à la section Références.

## Annexe C : Autres mesures de conservation et de rétablissement favorisées grâce à des partenariats ou lorsque des ressources additionnelles seront disponibles

Espèce	N° de la mesure	Description de la mesure	Résultat souhaité	Menace ou mesure de rétablissement visée <sup>1</sup>
Pluvier siffleur - <i>melodus</i>	11	<u>Fournir une expertise et une aide logistique</u> aux Premières Nations, aux ONG et à d'autres partenaires pour soutenir les activités de rétablissement dans des secteurs adjacents au parc.	Participation des partenaires à l'extérieur du parc aux activités de rétablissement	Perturbations des nids
Aster du golfe Saint-Laurent	12	<u>Faire l'inventaire</u> de l'habitat adéquat possible en collaboration avec le Centre de données sur la conservation du Canada atlantique (CDCCA).	Découverte d'habitats potentiels pour l'aster du golfe Saint-Laurent	Lacunes en matière de connaissances sur l'habitat adéquat au PNK (activité de rétablissement de niveau de préoccupation moyen, Environnement Canada, 2012)
Aster du golfe Saint-Laurent	13	<u>Examiner la possibilité de recourir à la reproduction artificielle</u> et introduire l'espèce dans un habitat convenable dans le PNK (en collaboration avec l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et d'autres partenaires intéressés).	Restauration de la population dans un habitat adéquat	Réintroduction de l'espèce ou augmentation des effectifs aux sites prioritaires ciblés (Environnement Canada, 2012a). Réduction de la possibilité que l'espèce disparaisse du PNK
Léchéa maritime	14	<u>Fournir des graines à une banque nationale de semences.</u>	Réception par la banque nationale de semences de graines du PNK	Finalisation du protocole visant la récolte de graines et prioriser les efforts sur la banque de semences (mesure de conservation 2.2; Environnement Canada, 2013)
Tortue des bois	15	<u>Mener un projet pilote relativement à des nouvelles méthodes de recensement (chiens flaireurs à des fins de conservation)</u> en collaboration avec l'Université Dalhousie, la Première Nation de Metepenagiag et le ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, ou ADNe.	Évaluation de cette technique de recensement pour la localisation des tortues et des nids	Amélioration des connaissances sur les populations locales

Espèce	N° de la mesure	Description de la mesure	Résultat souhaité	Menace ou mesure de rétablissement visée <sup>1</sup>
Saumon atlantique – population de la Gaspésie-sud du golfe Saint-Laurent	16	<u>Mettre en valeur les stocks</u> des rivières Black et Fontaine en collaboration avec Pêches et Océans Canada.	Introduction de 15 000 alevins par année dans la rivière Black et de 10 000 alevins par année dans la rivière Fontaine. Densité de 10 tacons/100 m <sup>2</sup>	Amélioration de la productivité
Saumon atlantique – population de la Gaspésie-sud du golfe Saint-Laurent	17	<u>Fournir une expertise</u> aux Premières Nations et aux organisations non gouvernementales partenaires pour le rétablissement de l'espèce à l'extérieur du parc. Évaluer la population du saumon atlantique des rivières Richibucto et Kouchibouacis. Mettre en valeur les stocks.	Surveillance et mise en valeur aux rivières Richibucto et Kouchibouacis	Amélioration des connaissances et de la productivité dans les rivières Richibucto et Kouchibouacis

<sup>1</sup>Menaces ou mesures de rétablissement décrites dans les versions les plus récentes des documents indiqués à la section Références.

## Annexe D : Mesures liées à la diffusion externe, à l'éducation et à l'expérience du visiteur touchant les espèces en péril au PNK

Mesure <sup>1</sup>	N° de la mesure	Résultat souhaité	Mesures proposées <sup>2,3</sup>
Organiser des activités de diffusion externe en milieu urbain à l'intention des jeunes familles et des jeunes	1	Augmentation de 5 % du nombre de contacts directs ou facilités avec les Canadiens à l'extérieur du PNK par rapport à 2014.	Organiser des activités de sensibilisation aux espèces en péril lors d'activités de diffusion externe en milieu urbain.
Mettre en œuvre une stratégie de communication dans les médias traditionnels et sociaux	2	Sensibiliser le public, élargir la portée, augmenter la visibilité et solidifier le lien initial en augmentant la présence dans les médias et les médias sociaux, particulièrement au moyen de messages sur les espèces en péril.	Rédiger trois articles par année sur des travaux portant sur les espèces en péril réalisés au PNK et publier de 15 à 20 messages par année sur Facebook sur les espèces en péril.
Offrir des troussees éducatives (Pluvier siffleur, anguille d'Amérique, saumon atlantique)	3	Sensibiliser les jeunes Canadiens, établir des liens et interagir avec eux; élargir et diversifier la base de soutien.	Des troussees éducatives sur l'anguille et le pluvier peuvent être empruntées (système de prêt) par les écoles, les Premières Nations et les organisations non gouvernementales. Élaborer une trousse éducative sur le saumon atlantique. Entreprendre la traduction des troussees en mi'kmaq.
Assurer une intendance pour la protection de l'Hirondelle rustique	4	Sensibiliser; mobiliser les intervenants quant à la protection de l'espèce.	Collaborer avec les responsables des quais afin d'appliquer les pratiques exemplaires en matière de gestion.
Présenter des exposés au public sur la tortue des bois	5	Sensibiliser; mobiliser les intervenants quant à la protection de l'espèce.	Présenter des exposés en collaboration avec le Conseil sur la foresterie et les clubs de VTT; renseigner les résidents et obtenir leur participation (grâce à des partenaires); trouver des occasions de sensibiliser le public à la mortalité routière et aux autres menaces.
Concevoir un programme de bénévolat axé sur les espèces en péril	6	Faire participer les intervenants et les partenaires aux activités de protection des espèces en péril au PNK.	Concevoir un programme de bénévolat axé sur la conservation au PNK et portant particulièrement sur les espèces en péril.

<b>Mesure<sup>1</sup></b>	<b>N° de la mesure</b>	<b>Résultat souhaité</b>	<b>Mesures proposées<sup>2,3</sup></b>
Concevoir un programme d'expériences du visiteur qui présente les espèces en péril	7	Offre d'expériences du visiteur de haute qualité afin de mieux faire connaître les espèces en péril.	Les visiteurs participeront à des activités de science citoyenne du genre « biologiste d'un jour »

<sup>1</sup>Toutes les activités seront mises en œuvre de façon annuelle et continue.

<sup>2</sup>Les mesures réelles peuvent varier d'année en année en fonction des ressources disponibles, des possibilités et des nouveaux besoins en matière de programme.

<sup>3</sup>En collaboration avec des partenaires, dans la mesure du possible.

## Annexe E : Effets sur l'environnement et les autres espèces

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée pour tous les documents de planification du rétablissement en vertu de la LEP, conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. L'objet de l'EES est d'incorporer les considérations environnementales à l'élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes publics pour appuyer une prise de décisions éclairée du point de vue de l'environnement et pour évaluer si la mise en œuvre des mesures proposées dans un document de planification du rétablissement pourrait avoir une incidence sur un élément de l'environnement ou sur l'atteinte d'un objectif ou d'une cible de la [Stratégie fédérale de développement durable](#)<sup>3</sup> (SFDD).

La planification du rétablissement est conçue pour profiter aux espèces en péril et à la biodiversité en général. Il est cependant reconnu que des programmes peuvent, par inadvertance, produire des effets environnementaux qui dépassent les avantages prévus. Le processus de planification, qui est fondé sur des lignes directrices nationales, tient directement compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur des espèces ou des habitats non ciblés. Les résultats de l'EES sont directement inclus dans le plan d'action et sont aussi résumés ci-dessous.

Dans l'ensemble, on prévoit que la mise en œuvre du présent plan d'action aura un effet bénéfique sur les espèces non ciblées, les processus écologiques et l'environnement du parc national Kouchibouguac et des lieux historiques nationaux associés. Le plan veille à ce que soient appliqués les objectifs de rétablissement présentés dans les programmes de rétablissement déjà élaborés pour certaines espèces en péril abordées dans le présent plan et qui faisaient l'objet d'une EES au moment de la rédaction de ces documents. En outre, ce plan d'action a été préparé pour le bien de toutes les espèces en péril qui fréquentent régulièrement le parc national Kouchibouguac et les lieux historiques nationaux associés. Par conséquent, dans le cadre du processus de planification, on a tenu compte de l'ensemble de ces espèces, on a évalué et atténué les effets secondaires éventuels et, au besoin, on a conçu des mesures qui profiteront à de nombreuses espèces. Le processus de planification a aussi été orienté en fonction des priorités établies dans le programme de surveillance de l'intégrité écologique du parc et dans le plan directeur du parc (Parcs Canada, 2010). Ainsi, les mesures décrites dans le présent plan tiennent compte des principales priorités de gestion qui visent l'amélioration de la santé écologique globale du parc. Enfin, le plan décrit les mesures d'intendance, les programmes d'éducation et les initiatives de sensibilisation à l'intention des visiteurs, des résidents locaux, des organisations autochtones et du grand public. Il en découlera une appréciation améliorée, une compréhension accrue et de meilleures interventions en matière de conservation et de rétablissement des espèces en péril en général.

---

<sup>3</sup> [www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=FR&n=F93CD795-1](http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=FR&n=F93CD795-1)